

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1237**22 novembre 2003****SOMMAIRE**

Aline Holding S.A., Luxembourg	59371	Interface, S.à r.l., Howald	59340
Amarillo Holding S.A., Luxembourg	59372	International Eurofin S.A., Luxembourg	59354
Anthalie S.A., Luxembourg	59375	Inveskar S.A., Luxembourg	59371
(L')Armathan S.A., Luxembourg	59339	Ispat Europe Group S.A., Luxembourg	59330
Baucamps International S.A.	59340	Lamilux S.A., Luxembourg	59374
Berik Holding S.A., Luxembourg	59346	Laurélie S.A., Luxembourg	59374
Blanche Holding S.A., Luxembourg	59371	Limpertsberg Real Estate Company S.A., Luxem- bourg	59350
BRE/Dusseldorf V Manager, S.à r.l., Luxembourg ..	59358	Locamar S.A., Luxembourg	59369
Brocquevil S.A., Luxembourg	59369	Lugh Investment, S.à r.l., Leudelange	59376
By Internet S.A., Luxembourg	59363	Luxedo Holding S.A., Luxembourg	59370
C.A.D.L. S.A., Luxembourg	59345	M.15 Holding S.A., Luxembourg	59376
C.A.D.L. S.A., Luxembourg	59345	Maltese Motorboats S.A., Luxembourg	59363
Cap Gemini Reinsurance Company S.A., Luxem- bourg	59355	MTT Invest S.A., Luxembourg	59364
Cap Gemini Reinsurance Company S.A., Luxem- bourg	59358	Naja Investment S.A.H., Luxembourg	59341
Carrelux, S.à r.l., Livange	59367	Navalia Holding S.A., Luxembourg	59355
Colibri Finances, S.à r.l., Luxembourg	59347	Navalia Yachts S.A., Luxembourg	59346
Commerciale Abweiler S.A., Luxembourg	59365	Nex-Foto Capital S.A., Luxembourg	59339
Credit Suisse Euro Bond Express Management Company S.A.H., Luxembourg	59368	Parkininvest S.A., Luxembourg	59372
Credit Suisse Money Market Fund Management Company S.A.H., Luxembourg	59367	Persian Warehouses S.A.	59372
Credit Suisse Money Plus Fund Management Com- pany S.A.H., Luxembourg	59366	QG S.A., Fentange	59375
Crissois S.A., Luxembourg	59371	Samm Investment Holding S.A., Luxembourg ..	59373
CS Private Universe Management Company S.A.H., Luxembourg	59367	Serfig S.A., Luxembourg	59366
DB Ingénierie S.A., Luxembourg	59369	Société Européenne de Développements Immo- bilier «Sedimo» S.A., Luxembourg	59373
Desalline S.A.H., Luxembourg	59375	Söderberg Investments S.A., Luxembourg	59340
F.E.T. S.A., Finances Europe Tourisme, Luxem- bourg	59374	Söderberg Investments S.A., Luxmebourg	59340
Fiduciaire Launach S.A., Luxembourg	59372	Soramat S.A., Luxembourg	59373
Galor Holding S.A., Luxembourg	59339	Sotrex S.A., Luxembourg	59341
Genavco S.A., Luxembourg	59370	Spifina S.A., Luxembourg	59330
Genavco S.A., Luxembourg	59370	Spifina S.A., Luxembourg	59330
Genavco S.A., Luxembourg	59370	Spifina S.A., Luxembourg	59331
Genavco S.A., Luxembourg	59370	Sportinvest S.A., Luxembourg	59373
General Adhesives Investments S.A., Luxembourg	59375	Sportinvest S.A., Luxembourg	59373
Gotim Holding S.A., Luxembourg	59373	Stam Rei Participations, S.à r.l., Luxembourg ...	59331
Grasse S.A., Luxembourg	59346	Technology Capital Group S.A., Luxembourg ...	59374
Green Life S.A.H., Luxembourg	59372	Tenor S.A., Luxembourg	59341
Imacorp S.A., Luxembourg	59366	UNM Investments No I, S.à r.l., Luxembourg ...	59342
		Valencia Investments, S.à r.l., Luxembourg	59351
		Verica, S.à r.l., Luxembourg	59339
		Vezar Holding, Luxembourg	59374
		Z & A, S.à r.l., Remich	59344

ISPAT EUROPE GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 79.343.

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation les comptes annuels de votre Compagnie en date du 31 décembre 2002, établie selon les dispositions légales.

Le Conseil d'Administration élabore les comptes annuels en date du 31 décembre 2002; l'exercice montre une perte de EUR 17.101.776,25.

Nous vous proposons de conserver ce montant.

A notre connaissance, aucun événement important ne s'est produit depuis la fin de l'année commerciale qui aurait pu influencé les résultats de la Compagnie à la date du 31 décembre 2002.

Nous demandons à l'Assemblée de nous octroyer la décharge pour l'exécution de notre tâche durant l'année en question.

M. Mukherjee, G. Renz.

Report of the Board of Directors to the Annual General Shareholders' meeting

We have the pleasure in submitting to your approval the annual accounts of your company as at December 31, 2002, established in accordance with the legal provisions.

The Board of directors draws up the annual accounts as at December 31, 2002; the financial year shows a loss of EUR 17,101,776.25.

We propose to carry this amount forward.

To our knowledge, no important events have occurred since the close of the business year which would have influenced the results of the company as at December 31, 2002.

We ask the assembly to grant us discharge for the execution of our assignment during the year under review.

M. Mukherjee, G. Renz.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04725. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070073.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

SPIFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 56.746.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2001

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Claude Pommier, Monsieur Xavier Delavenne et Monsieur Hervé Huet, pour une période statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Elle appelle aux fonctions de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une même période.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072193.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

SPIFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 56.746.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2002

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Claude Pommier, Monsieur Xavier Delavenne et Monsieur Hervé Huet, ainsi que celui du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072194.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

SPIFINA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 56.746.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Claude Pommier, Monsieur Xavier Delavenne et Monsieur Hervé Huet, ainsi que celui du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072195.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

STAM REI PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 96.619.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the second of October.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) STAM EUROPE, a French société par actions simplifiée, incorporated under the French law having its registered office at 35, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, registered with the Paris Register of Commerce under number 414 712 687;

2) STAM INVEST, a French société par actions simplifiée, a company incorporated under the French law having its registered office at 6, Place de la Madeleine, F-75008 Paris (France), registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number 443 525 233;

3) SCC FRANCE 1998 LLC, a company incorporated under the US law having its registered office at 11150 Santa Monica Boulevard - Suite 1400, Los Angeles - California 90025 - USA;

The here above appearances are represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of a proxies given under private seal dated 15 and 16 September 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name

There is formed a private limited liability company under the name STAM REI PARTICIPATIONS, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, in STAM RE, a private limited liability company, incorporated under Luxembourg Law and in STAM REI SCA, a limited partnership with a share capital, incorporated under Luxembourg Law.

3.2 The Company may also enter into the following transactions:

3.2.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

3.2.2 to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control an-

other company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

3.2.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for a limited period starting on the date hereof and expiring on 24 July 2012.

4.2 The term can be extended by decision of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in compliance with article 14 of the Articles.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share Capital

5.1 The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by four hundred and twenty (420) Class A Shares (the «Class A Shares»), and eighty (80) Class B Shares (the «Class B Shares»); and, together with the Class A Shares, the «Shares»). Each share has a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-). The holders of Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights, except that B Shares will in addition to the equal rights to dividends and liquidation proceeds be entitled to a preferential right to dividends and liquidation proceeds as determined in the shareholders agreement to be possibly entered into from time to time between the Shareholders and the Company (hereafter referred to as the «Shareholders Agreement»).

6. Authorised Capital

6.1 For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the Shareholders Agreement, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares up to the maximum amount of one hundred Euro (EUR 126,000.-) and to issue new Class B Shares or to increase the nominal value of the Class B Shares up to the maximum amount of twenty-four thousand Euro (EUR 24,000.-).

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Class A or Class B Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A or Class B Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Board of Managers in compliance with the Shareholders Agreement.

6.3 Until 23 October 2008 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Board of Managers in the Shareholders Agreement, the Manager is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Class A or Class B Shares to the existing Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

6.4 These new Class A or Class B Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Board of Managers within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

6.5 In particular, the Board of Managers may decide to issue the new Class A or Class B Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Board of Managers.

6.6 The Board of Managers may also determine the date of the issue and the number of new Class A or Class B Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.7 The rights attached to the new Class A or Class B Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of Shares.

6.8 The Board of Managers may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Class A or Class B Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9 The Board of Managers shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Class A or Class B Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Board of Managers, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.10 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Board of Managers within the limits of the authorised share capital, the articles 5 and 6 shall be amended accordingly.

7. Shares Indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Transfer of Shares

8.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

8.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

8.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

Chapter III.- Management

9. Management

9.1 The Company shall be managed by the following persons: Mr Stephen A. Roth, Mr Antoine de Broglie, Mr Vincent Behaghel de Bueren, and Mr Jean-Philippe Pfertzel (each a «Manager», together referred to as the «Board of Managers» or the «Managers»). The Managers need not to be Shareholder.

9.2 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 13 of the Articles.

9.3 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any two Managers as provided by article 11 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 9 and 11 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

10. Powers of the Board of Managers

10.1 In dealing with third parties and without prejudice to articles 9 and 11 of the present Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

10.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

11. Representation of the Company

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

12. Delegation and Agent of the Board of Managers

12.1 The Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 The Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Meeting of the Board of Managers

13.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any two Managers. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

13.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. As Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by at least two Managers.

13.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by at least two Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

13.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

13.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any two Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

14.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them.

14.3 However, except as provided in article 14.4 below, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarter of the Company's Share capital, subject to the provisions of the Law.

14.4 Resolutions to alter articles 3, 9, 11, 14 and 18 of the present Articles, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least 90% of the Company's share capital.

Chapter V.- Business Year

15. Business Year

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution Right of Shares

16.1 The audited profits in respect of financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority of votes of the shareholders and as it may be possibly provided in the Shareholders Agreement.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

16.5 The Board of Managers may however and to the extent permitted by law decide to pay interim dividends.

Chapter VI.- Liquidation

17. Causes of Dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of Shareholders representing 90% of the Company's share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law

19. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2004.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Class A Shares:

STAM INVEST	210 Shares
SCC FRANCE 1998 LLC	210 Shares

Total:	420 Class A Shares
--------------	--------------------

Class B Shares:

STAM EUROPE	80 Shares
-------------------	-----------

Total:	80 Class B Shares
--------------	-------------------

Total of Class A and of Class B Shares:	500 Shares
-----------------------------------------------	------------

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and a share premium of one hundred thirty seven thousand five hundred (EUR 137,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand nine hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

The Company shall have its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) STAM EUROPE, une société de droit français ayant son siège à F-75002 Paris, 35, avenue de l'Opéra, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 414 712 687.

2) STAM INVEST, société de droit français, ayant son siège social 6, Place de la Madeleine, F-75008 Paris (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Paris sous le numéro 443 525 233;

3) SCC FRANCE 1998 LLC société de droit américain, ayant son siège social à 11150 Santa Monica Boulevard - Suite 1400, Los Angeles - Californie 90025 - USA;

Les comparants ci-dessus sont ici représentés par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu des procurations données sous seing privé du 15 et 16 septembre 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**1^{er}. Forme - Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de STAM REI PARTICIPATIONS, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

3. Objet

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, dans STAM RE, une société privée à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et dans STAM REI SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois.

3.2 La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

3.2.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

3.2.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»;

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.2.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée limitée dont le terme est fixé au 24 juillet 2012.

4.2 Ce terme peut toutefois être prorogé à la suite d'une décision adoptée dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire des associés conformément à l'article 14 des Statuts.

Titre II.- Capital, Parts**5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par quatre cent vingt (420) parts sociales de Classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et quatre-vingts (80) parts sociales de Classe B (les

«Parts Sociales de Classe B», avec les Parts Sociales de Classe A, les «Parts Sociales»). Chacune a une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve des droits attachés aux Parts Sociales de Classe B qui donnent droit, en plus d'un droit identique aux dividendes et aux produits de liquidation, à un droit préférentiel aux dividendes et aux produits de liquidation tel que défini dans la convention pouvant éventuellement intervenir à tout moment entre les Associés et la Société (ci-après le «Pacte d'Actionnaires»).

6. Capital autorisé

6.1 Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions du Pacte d'Actionnaires, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de cent cinquante mille Euro (150.000,- EUR) pour émettre de nouvelles Parts sociales de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes pour un montant maximum de cent vingt-six mille Euro (126.000,- EUR) et pour émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe B ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B existantes pour un montant maximum de vingt-quatre mille Euro (24.000,- EUR).

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou de Classe B à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A ou de Classe B existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Conseil de Gérance aura procédé conformément au Pacte d'Actionnaires.

6.3 Jusqu'au 23 octobre 2008 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Conseil de Gérance dans le Pacte d'Actionnaires, le Conseil de Gérance pourra augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou de Classe B aux Associés actuels ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

6.4 Ces nouvelles Parts Sociales de Classe A ou de Classe B pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Conseil de Gérance, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Pacte d'Actionnaires.

6.5 Le Conseil de Gérance peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Parts Sociales de Classe A ou de Classe B avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Conseil de Gérance.

6.6 Le Conseil de Gérance déterminera également la date d'émission et le nombre de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou de Classe B devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.7 Les droits attachés aux nouvelles Parts Sociales de Classe A ou de Classe B seront identiques à ceux attachés aux Parts Sociales de la classe correspondante déjà émises.

6.8 Le Conseil de Gérance pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, la réception des souscriptions et des paiements pour de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou de Classe B représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

6.9 Le Conseil de Gérance désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de faire constater par acte authentique l'émission des nouvelles Parts Sociales de Classe A ou de Classe B et l'augmentation du capital corrélative, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Conseil de Gérance, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations.

6.10 Chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil de Gérance effectuée dans les limites du capital autorisé entraînera la modification des articles 5 et 6 des Statuts de la Société.

7. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8. Transfert des parts

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

8.3 Chaque Associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Titre II.- Gérance

9. Gérance

9.1 La Société sera administrée par les personnes suivantes: M. Stephen A. Roth, M. Antoine de Broglie, M. Vincent Behaghel de Bueren et M. Jean-Philippe Pfterzel (individuellement, le «Gérant»; collectivement, ci-après le «Conseil de Gérance» ou les «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés.

9.2 Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 13 des Statuts.

9.3 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à deux Gérants tel que stipulé à l'article 11 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 9 et 11 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société

vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

10. Pouvoirs du Conseil de gérance

10.1 Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 9 et 11 des présents Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

11. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

12. Délégation et agent du Conseil de gérance

12.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

13. Réunion du Conseil de gérance

13.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de deux Gérants. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

13.2 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

13.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par au moins deux Gérants.

13.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

13.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par la majorité des Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

13.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

13.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par deux des Gérants.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

14. Pouvoirs de l'Assemblée générale des associés

14.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

14.3 Toutefois, sous réserve des dispositions de l'article 14.4 ci-dessous, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions légales.

14.4 Les résolutions dont l'objet est de modifier les articles 3, 9, 11, 14 et 18 des présents Statuts ne seront valablement adoptées que si approuvées par la majorité des Actionnaires représentant au moins 90% du capital social de la Société.

Titre V.- Exercice social

15. Exercice social

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

16. Droit de distribution des parts

16.1 Les profits audités de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que les fonds disponibles soient distribués. La décision de distribuer des

fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés de Classe A et à la majorité des Associés de Classe B et tel qu'éventuellement stipulé dans le Pacte d'Actionnaires.

16.4 La décision de distribuer des fonds et la détermination de leur montant sera prise à la majorités des Associés.

16.5 Le Conseil de Gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Titre VI.- Liquidation

17. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation

18.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant 90% du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

19. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales de Classe A:

SAS STAM INVEST	210 Parts
SCC FRANCE 1998 LLC	210 Parts
Total:	420 Parts de Classe A

Parts Sociales de Classe B:

STAM EUROPE.	80 Parts
Total:	80 Parts de Classe B
Total des Parts Sociales de Classe A et de Classe B:	500 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cent cinquante mille Euro (EUR 150.000,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et à une prime d'émission de cent trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 137.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille neuf cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 71, case 2. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 octobre 2003. J. Elvinger.

(071995.3/211/478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

GALOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 28.343.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2004.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072196.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

L'ARMATHAN S.A., Société Anonyme.

(anc. société à responsabilité limitée).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 81.950.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072197.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

NEX-FOTO CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 52.196.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 août 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072198.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

VERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 47.707.

—
Décision de l'associé unique du 6 octobre 2003

L'associé unique reconduit le mandat de gérant de Monsieur Joseph Vermeeren, pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ02934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072211.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

BAUCAMPS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.170.

Conformément à la législation régissant la domiciliation des sociétés, la dénonciation, avec effet immédiat, de la convention de domiciliation entre les sociétés:

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l., 37, Val Saint-André, L-1128 Luxembourg,

et

BAUCAMPS INTERNATIONAL S.A., 37, Val Saint-André, L-1128 Luxembourg, est décidée.

La dénonciation du contrat de domiciliation a été notifiée en date du 30 septembre 2003.

Pour le domiciliataire

J.-M. Wohl

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072209.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

SÖDERBERG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 67.061.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature

Un mandataire

(072212.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

SÖDERBERG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.061.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 octobre 2003, que:
- que THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fût élu comme nouveau commissaire aux comptes en remplaçant EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072226.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

INTERFACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 68.777.

Le siège social de la société est transféré du 381, route de Thionville, L-5887 Hesperange, au 37, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald, depuis le 1^{er} janvier 2000.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour INTERFACE, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072270.3/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

NAJA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 20.475.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2004.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072214.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

TENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 59.581.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administrateurs tenue en date du 28 août 2003, que conformément à l'article 7 de l'acte de constitution M. Franck Provost, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 11 novembre 1972 à Paris, France, a été nommé administrateur de la société (co-opté) en remplaçant M. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, né le 21 septembre 1947 à Matteus (Stockholm) Suède, administrateur démissionnaire. Le mandat se terminera à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072233.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

SOTREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 66.884.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 octobre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2003, vol. 524, fol. 90, case 5:

I.- Que la société anonyme SOTREX S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté (R. C. Luxembourg section B numéro 66.884), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 11 du 8 janvier 1999,

que le capital social a été converti d'écu en euros par une décision du conseil d'administration tenu en date du 11 novembre 1999, dont un extrait du procès-verbal de la réunion a été publié au Mémorial C numéro 1018 du 31 décembre 1999,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 4 février 2002, publié au Mémorial C numéro 991 du 28 juin 2002,
- en date du 20 février 2002, publié au Mémorial C numéro 997 du 29 juin 2002.

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société SOTREX S.A., a décidé de la dissoudre.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2003.

J. Seckler.

(072286.3/231/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

UNM INVESTMENTS NO I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.625.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the ninth day of the month of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole associate of UNM INVESTMENTS No I, S.à r.l. (the 'Company'), a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered in the Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B, number 68.625, incorporated by deed of the undersigned notary Maître Joseph Elvinger, on 18th February 1999 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the 'Mémorial') number 353 of 19th Mai 1999, amended for the last time by deed of the undersigned notary Maître Joseph Elvinger on 30th November 1999, published in the Mémorial number 88 of 26th January 2000.

The meeting was presided by Mr Eric Isaac, group resident manager, residing in Moutfort, Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mr Dennis Bosje, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate, UNM INVESTMENTS No II, S.à r.l. represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all six thousand six hundred and eighty-five (6,685) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

I. To record that the société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, UNM INVESTMENTS No I, S.à r.l., registered in the Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 68.625, has been incorporated by deed enacted on 18th February 1999, published in the Mémorial number 353 of 19th May 1999, amended the last time by deed enacted on 30th November 1999, published in the Mémorial number 88 of 26th January 2000.

II. To record that the subscribed capital of the Company is presently of one hundred million two hundred and seventy-five thousand Dollars (USD 100,275,000.-), divided into 6,685 shares of a par value of fifteen thousand Dollars (USD 15,000.-) each.

III. To record that the sole associate declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. To record that the sole associate decides explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. To decide that the sole associate takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. To decide that the register of associates of the dissolved company has been cancelled.

VII. To decide that the sole associate fully discharges the board of managers for the due performance of its duties up to this date.

VIII. To decide that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Thereupon the sole associate resolved as follows:

First resolution

It is resolved to record that the société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, UNM INVESTMENTS No I, S.à r.l., registered in the Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 68.625, has been incorporated by deed enacted on 18th February 1999, published in the Mémorial number 353 of 19th May 1999, amended the last time by deed enacted on 30th November 1999, published in the Mémorial number 88 of 26th January 2000.

Second resolution

It is resolved to record that the subscribed capital of the Company is presently of one hundred million two hundred and seventy-five thousand Dollars (USD 100,275,000.-), divided into 6,685 shares of a par value of fifteen thousand Dollars (USD 15,000.-) each.

Third resolution

It is resolved to record that the sole associate declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

Fourth resolution

It is resolved to record that the sole associate decides explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

Fifth resolution

It is resolved that the sole associate takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

Sixth resolution

It is resolved that the register of associates of the dissolved company be cancelled.

Seventh resolution

It is resolved that the sole associate fully discharges the board of managers for the due performance of its duties up to this date.

Eight resolution

It is resolved that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de UNM INVESTMENTS No I, S.à r.l. (la 'Société'), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 68.625, constituée suivant acte reçu le 18 février 1999 par le notaire soussigné Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le 'Mémorial'), numéro 353 du 19 mai 1999, modifié suivant acte reçu le 30 novembre 1999 par le notaire soussigné Maître Joseph Elvinger, publié dans le Mémorial numéro 88 le 26 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Isaac, gérant résident du groupe, demeurant à Moutfort, Luxembourg.

Il est désigné comme secrétaire et scrutateur M.Dennis Bosje, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1) L'unique associé, UNM INVESTMENTS No I, S. à r.l., représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les six mille six cent quatre-vingt-cinq (6.685) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

I. De constater que la société à responsabilité limitée UNM INVESTMENTS No I, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68.625, a été constituée suivant acte reçu le 18 février 1999, publié au Mémorial numéro 353 du 19 mai 1999, modifié suivant acte reçu le 30 novembre 1999, publié dans le Mémorial numéro 88 le 26 janvier 2000.

II. De constater que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent millions deux cent soixante-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 100.275.000,-) représentés par six mille six cent quatre-vingt-cinq (6.685) parts sociales d'une valeur nominale de quinze mille Dollars des Etats-Unis (USD 15.000,-) chacune.

III. De constater que l'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. De constater que l'associé unique décide expressément de procéder à la dissolution de la Société.

V. De décider que l'associé unique accepte de prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. De décider que le registre des associés de la société dissoute est annulé.

VII. De décider que l'associé unique accorde décharge pleine et entière à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. De décider que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Après délibération, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de constater que la société à responsabilité limitée UNM INVESTMENTS No I, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68.625, a été constituée suivant acte reçu le 18 février 1999, publié au Mémorial numéro 353 du 19 mai 1999, modifié suivant acte reçu le 30 novembre 1999, publié dans le Mémorial numéro 88 le 26 janvier 2000.

Deuxième résolution

Il est décidé de constater que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent millions deux cent soixante-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 100.275.000,-) représentés par six mille six cent quatre-vingt-cinq (6.685) parts sociales d'une valeur nominale de quinze mille Dollars des Etats-Unis (USD 15.000,-) chacune.

Troisième résolution

Il est décidé de constater que l'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé de constater que l'associé unique décide expressément de procéder à la dissolution de ladite Société.

Cinquième résolution

Il est décidé de constater que l'associé unique accepte de prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il réponde personnellement de tous les engagements sociaux.

Sixième résolution

Il est décidé que le registre des associés de la société dissoute est annulé.

Septième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

Il est décidé que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: E. Isaac, D. Bosje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 81, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

J. Elvinger.

(071906.3/211/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

**Z & A, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. Z & A (ZERLEGE UND AUSBEINARBEITEN), S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 88.519.

Im Jahre zweitausendunddrei, am zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Ralf Müller, Kaufmann, geboren zu Trier (Deutschland) am 22. Mai 1965, wohnhaft zu D-54344 Kenn, Im Ecken 1.

Dieser Komparent erklärt, dass er alleiniger Inhaber ist sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Z & A (ZERLEGE UND AUSBEINARBEITEN), S.à r.l., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 20, route de Trèves, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1430 vom 3. Oktober 2002.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Der alleiniger Gesellschafter, Herr Ralf Müller ersucht den unterzeichneten Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Änderung der Firmenbezeichnung von Z & A (ZERLEGE UND AUSBEINARBEITEN), S.à r.l. in Z & A, S.à r.l. und dementsprechend Artikel 3 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung Z & A, S.à r.l.».

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6793 Grevenmacher, 20, route de Trèves nach L-5540 Remich, 36, rue de la Gare zu verlegen und dementsprechend Artikel 4, erster Satz der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4. Erster Satz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.»

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gegenstand der Gesellschaft abzuändern um Artikel 2 folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist der Verkauf von Waren, Dekorationsartikeln, Accessoires und Modeschmuck auf Messen und Märkten, sowie alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder diese fördern.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.»

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst, mit Wirkung zum heutigen Tage, von Herrn Thomas Ressler, Ausbeiner, wohnhaft zu D-70376 Stuttgart, Freibergstrasse, 39, als Geschäftsführer abzuuberufen.

Der Erschienene erteilt ihm Entlast für seine Tätigkeit.

Zum neuen Geschäftsführer wird Herr Ralf Müller, Kaufmann, geboren zu Trier (Deutschland) am 22. Mai 1965, wohnhaft zu D-54344 Kenn, Im Ecken 1, ernannt.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben derselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Müller, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 27 octobre 2003, vol. 467, fol. 27, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 novembre 2003.

A. Lentz.

(071970.3/221/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

C.A.D.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 64.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00462, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour C.A.D.L. S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072674.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

C.A.D.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 64.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00459, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour C.A.D.L. S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072673.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

NAVALIA YACHTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 73.642.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2003, vol. 524, fol. 95, case 2:

I.- Que la société anonyme NAVALIA YACHTS S.A., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, R. C. Luxembourg section B numéro 73.642, a été constituée sous la dénomination de NAVALIA S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 224 du 23 mars 2000, et dont la dénomination a été modifiée en NAVALIA YACHTS S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 591 du 18 août 2000.

II.- Que les comparantes ont décidé de dissoudre la société NAVALIA YACHTS S.A. aux droits des parties, par reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2003.

J. Seckler.

(072274.3/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

GRASSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.913.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 juillet 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé:

1. de nommer la société TOWERBEND LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société QUEEN'S HOLDING LLC démissionnaire.

2. de nommer Patricia Jupille aux fonctions d'administrateur en remplacement de Angela Cinarelli démissionnaire.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour GRASSE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072276.3/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

BERIK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 35.300.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2003, vol. 524, fol. 95, case 4:

I.- Que la société anonyme holding BERIK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, R. C. Luxembourg section B numéro 35.300, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 147 du 25 mars 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter, en date du 22 octobre 1992, publié au Mémorial C numéro 30 du 22 janvier 1993.

II.- Que la comparante a décidé de dissoudre la société anonyme BERIK HOLDING S.A. par reprise par l'actionnaire unique de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2003.

J. Seckler.

(072278.3/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

COLIBRI FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 96.632.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-second of October.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,
here represented by Mrs. Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on the 21st October 2003.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name COLIBRI FINANCES, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

QUEBEC NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Dirk Cornelis Oppelaar, lawyer, born on December 7, 1968 at Kupang, Indonesia, with address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;

- Mr Bart Zech, lawyer, born on September 5, 1969 at Putten, The Netherlands with address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 octobre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination de COLIBRI FINANCES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

QUEBEC NOMINEES LIMITED, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Dirk Cornelis Oppelaar, juriste, né le 7 décembre 1968 à Kupang, Indonésie, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays Bas, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 octobre 2003, vol. 425, fol. 69, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(072037.3/242/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

LIMPERTSBERG REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.078.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072637.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

VALENCIA INVESTMENTS, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 96.633.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-second of October.
Before Us Maître Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,
here represented by Mrs. Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on the 21st October 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the 'Company'), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the 'Law'), as well as by the articles of association (hereafter the 'Articles'), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name VALENCIA INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

QUEBEC NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Dirk Cornelis Oppelaar, lawyer, born on December 7, 1968 at Kupang, Indonesia, with address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;

- Mr Bart Zech, lawyer, born on September 5, 1969 at Putten, The Netherlands with address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 octobre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après 'La Société'), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après 'La Loi'), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après 'les Statuts'), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination de VALENCIA INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

QUEBEC NOMINEES LIMITED, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents EUROS (1.500.-EUR)

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Dirk Cornelis Oppelaar, juriste, né le 7 décembre 1968 à Kupang, Indonésie avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 octobre 2003, vol. 425, fol. 69, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(072038.3/242/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

INTERNATIONAL EUROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 41.615.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072636.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

NAVALIA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 73.569.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2003, vol. 524, fol. 95, case 3:

I.- Que la société anonyme NAVALIA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, R. C. Luxembourg section B numéro 73.569, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 203 du 11 mars 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 9 du 3 janvier 2002.

II.- Que les comparantes ont décidé de dissoudre la société NAVALIA HOLDING S.A. aux droits des parties, par reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au oins à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2003. J. Seckler.
(072277.3/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

**CAP GEMINI REINSURANCE COMPANY, Société Anonyme,
(anc. CUMULUS REINSURANCE COMPANY S.A.).**

Registered office: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 24.867.

In the year two thousand and three, on the fifteenth of October.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of CUMULUS REINSURANCE COMPANY S.A., a société anonyme having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, R. C. Luxembourg B 24.867, incorporated under the denomination of FERMENTA RE S.A. by deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, on October 3, 1986, published in the Mémorial C number 336 of December 4, 1986. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on September 26, 2003, published in the Mémorial C number 1062 of October 14, 2003.

The meeting was presided by Mr Nicolas Du Peloux De Saint-Romain, Directeur des Assurances et des Achats, residing in Paris (F).

The chairman appointed as secretary Mrs Clare Hargreaves, manager, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Lambert Schroeder, Administrateur-Délégué AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., residing in Roder.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1) Change of the name of the company into CAP GEMINI REINSURANCE COMPANY and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation.

2) Cancellation of the nominal value of the shares.

3) Conversion of the corporate capital, currently expressed in Swedish Kronor (SEK), into euro (EUR) and subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation.

4) Change of the date of the annual general meeting of shareholders and subsequent amendment of article 15 of the articles of incorporation.

5) Acceptance of the resignation of Messrs Jorma Pöyhönen, Heikki Saalamo and Kari Mäki as directors of the company and discharge.

6) Appointment of Messrs Nicolas Du Peloux de Saint-Romain, Directeur des Assurances et des Achats, residing at 53, avenue de Villiers, F-75017 Paris, William Bitan, Directeur Financier, residing at 20, rue Beaujon, F-75008 Paris and Lambert Schroeder, Administrateur-Délégué AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., residing at Maison 22, L-9769 Roder, as new directors of the company.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the ten thousand (10,000) shares representing the entire share capital of twenty-eight million Swedish Kronor (28,000,000,- SEK), are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V) After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the company into CAP GEMINI REINSURANCE COMPANY and subsequently to amend article 1 paragraph 1 of the articles of incorporation which will read as follows:

Art. 1. The corporation will exist under the name of CAP GEMINI REINSURANCE COMPANY.

Second resolution

The general meeting resolves to cancel the nominal value of the shares.

Third resolution

The general meeting resolves to convert the corporate capital, currently expressed in Swedish Kronor (SEK), into euro (EUR) so as to fix it at three million one hundred and twenty-five thousand three hundred and forty-eight euro eighty-one cent (3,125,348.81 EUR) and subsequently to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The corporate capital of the Company is set at three million one hundred and twenty-five thousand three hundred and forty-eight euro eighty-one cent (3,125,348.81 EUR) divided into ten thousand (10,000) shares without par value.»

Fourth resolution

The general meeting resolves to change the date of the annual general meeting of shareholders and subsequently to amend article 15 paragraph 1 of the articles of incorporation which will read as follows:

Art. 15. 1st paragraph. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the principal office of the corporation or such other place as may be specified in the notice of meeting, on the first Friday in June at 10.00 a.m.

Fifth resolution

The general meeting accepts the resignation of Messrs Jorma Pöyhönen, Heikki Saalamo and Kari Mäki as directors of the company and grants them entire discharge for the execution of their mandates until today.

Sixth resolution

The general meeting resolves to appoint as new directors of the company:

a) Mr Nicolas Du Peloux de Saint-Romain, Directeur des Assurances et des Achats, residing at 53, avenue de Villiers, F-75017 Paris,

b) Mr William Bitan, Directeur Financier, residing at 20, rue Beaujon, F-75008 Paris,

c) Mr Lambert Schroeder, Administrateur-Délégué AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., residing at Maison 22, L-9769 Roder.

Their mandates shall expire at the issue of the annual general meeting of shareholders to be held in 2004.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le quinze octobre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CUMULUS REINSURANCE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 24.867, constituée sous la dénomination de FERMENTA RE S.A. suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 1986, publié au Mémorial C, numéro 336 du 4 décembre 1986. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1062 du 14 octobre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Du Peloux De Saint-Romain, Directeur des Assurances et des Achats, demeurant à Paris (F).

Le président désigne comme secrétaire Madame Clare Hargreaves, manager, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lambert Schroeder, Administrateur-Délégué AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Roder.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale de la société en CAP GEMINI REINSURANCE COMPANY et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Suppression de la valeur nominale des actions.

3) Conversion du capital social, actuellement exprimé en couronnes suédoises (SEK), en euros (EUR) et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification subséquente de l'article 15 des statuts.

5) Acceptation de la démission de Messieurs Jorma Pöyhönen, Heikki Saalamo et Kari Mäki comme administrateurs de la société et décharge.

6) Nomination de Messieurs Nicolas Du Peloux De Saint-Romain, Directeur des Assurances et des Achats, demeurant à 53, avenue de Villiers, F-75017 Paris, William Bitan, Directeur Financier, demeurant à 20, rue Beaujon, F-75008 Paris et Lambert Schroeder, Administrateur-Délégué AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Maison 22, L-9769 Roder, comme nouveaux administrateurs de la société.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de vingt-huit millions de couronnes suédoises (28.000.000,- SEK) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en CAP GEMINI REINSURANCE COMPANY et de modifier par subséquent l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société existe sous le nom de CAP GEMINI REINSURANCE COMPANY.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en couronnes suédoises (SEK), en euros (EUR) pour le fixer à trois millions cent vingt-cinq mille trois cent quarante-huit euros quatre-vingt-un cents (3.125.348,81 EUR) et de modifier par subséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions cent vingt-cinq mille trois cent quarante-huit euros quatre-vingt-un cents (3.125.348,81 EUR) divisé en dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et de modifier par subséquent le premier alinéa de l'article 15 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 15. 1^{er} alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Messieurs Jorma Pöyhönen, Heikki Saalamo et Kari Mäki comme administrateurs de la société et leur accorde entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Nicolas Du Peloux De Saint-Romain, Directeur des Assurances et des Achats, demeurant à 53, avenue de Villiers, F-75017 Paris,

b) Monsieur William Bitan, Directeur Financier, demeurant à 20, rue Beaujon, F-75008 Paris,

c) Monsieur Lambert Schroeder, Administrateur-Délégué AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Maison 22, L-9769 Roder.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. du Peloux de Saint-Romain, C. Hargreaves, L. Schroeder, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, vol. 141S, fol. 3, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

P. Frieders.

(071960.3/212/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

**CAP GEMINI REINSURANCE COMPANY, Société Anonyme,
(anc. CUMULUS REINSURANCE COMPANY S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 24.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

P. Frieders.

(071963.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

BRE/DUSSELDORF V MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.638.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/DB GERMANY, S.à.r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

here represented by Nathalie Harel, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/DUSSELDORF V MANAGER, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be partners. In that case, the company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

500 shares by BRE/DB GERMANY, S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,400.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its principal place of business at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/DB GERMANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par Nathalie Harel, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BRE/DUSSELDORF V MANAGER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

cinq cents (500) parts sociales par BRE/DB GERMANY, S.à r.l., préqualifiée,

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ € 1.400.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son principal siège d'activité au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Harel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 84, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

J. Elvinger.

(072020.3/211/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

MALTESE MOTORBOATS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 82.803.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2003, vol. 524, fol. 95, case 5:

I.- Que la société anonyme MALTESE MOTORBOATS S.A., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, R. C. Luxembourg section B numéro 82.803, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1252 du 31 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 131 du 24 janvier 2002.

II.- Que les comparantes ont décidé de dissoudre la société anonyme MALTESE MOTORBOATS S.A. aux droits des parties, par reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2003.

J. Seckler.

(072280.3/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

BY INTERNET S.A., Société Anonyme.

Capital social: 30.986,69 EUR.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 62.559.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2003

Les résolutions suivantes ont été votées à l'unanimité:

1. Le siège social de la société est transféré au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.
2. Monsieur Jean-Louis Richard, né le 25 février 1945 à F-50400 Granville et demeurant 80, rue Blanche à F-75009 Paris, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Raymond Marquillie, décédé, pour la durée du mandat restant à courir.

L. Guibert / F. Courau / J.-L. Richard

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072540.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

MTT INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.968.

Traduction du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 3 juin 2003

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société MTT INVEST S.A. réunie le 3 juin 2003, est déclarée ouverte à 11.00 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Mademoiselle Fatiha Mahrouk, demeurant à Saulnes, France comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Ordre du jour:

Le Président expose l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

- Réception des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2002;
- Approbation des comptes annuels et répartition du résultat au 31 décembre 2002;
- Décharge du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice de leur mandat pour la période s'achevant au 31 décembre 2002;
- Réélection des membres du conseil des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
- Divers.

(ii) Il résulte de cette liste de présence que sur 1.000 actions toutes les actions représentant l'entiereté du capital social émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

(iii) La liste de présence signée par les actionnaires présents à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés, signée par le Président, Secrétaire et Scrutateur resteront annexées aux procès-verbaux.

Le secrétaire de l'assemblée a donc présenté les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2002. Ces rapports n'ont suscité aucun commentaire de la part des personnes qui ont participé à cette assemblée.

Délibération

Après d'exhaustives discussions, l'assemblée, à l'unanimité, a prononcé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reporter la perte d'un montant de 10.357,65 euros de l'année 2002 et décide de l'accumuler aux pertes des années antérieures.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes à compter de l'approbation des comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réélire M. Niklas Björkman, M. Mikael Holmberg et Mme Nadine Gloesener comme administrateurs du conseil d'administration à compter du 3 juin 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de réélire M. Gilles Wecker, comme commissaire aux comptes à compter de ce jour et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

Aucun autre point n'étant porté à ce jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 11.30 heures.

Après lecture du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire par le secrétaire, il a été signé par les actionnaires présents ou représentés par des procurations, le secrétaire ainsi que le scrutateur.

M. Holmberg / F. Mahrouk / G. Wecker

Minutes of the Annual Ordinary Meeting of Shareholders held on June 3rd, 2003

The meeting held in the registered office in Luxembourg is called to order at 11.00 a.m. by Mr Mikael Holmberg who acts as Chairman.

The Chairman appoints Ms Fatiha Mahrouk as secretary to the meeting.

The meeting elects Mr Gilles Wecker as scrutineer.

Presence

It appears from an attendance list that the shares, representing the total capital of the Company, are present or represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly decide on the topics of the agenda.

Agenda:

The Chairman exposes the agenda of the meeting as follows:

- Report of the Board of Directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2002;
- Approval of the annual accounts and allocation of results as of December 31, 2002;
- Discharge to the Board of Directors and statutory auditor for the exercise of their mandate through December 31, 2002;
- Re election of the Board of Directors and statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003;
- Miscellaneous.

Deliberation

Thereupon the meeting approves the statements made by the Chairman and confirms that the meeting is duly constituted.

The Chairman presents the Board of Directors' and independent auditor's reports to the meeting.

He submits the annual accounts to the meeting for control and approval and for decision regarding the allocation of results as of December 31, 2002.

He suggests granting discharge to the directors and auditor for the period ending on December 31, 2002.

After exhaustive discussions, the meeting unanimously passed the following resolutions:

- Resolved to approve the annual accounts for the period ending on December 31, 2002;
- Resolved to carry forward the loss of the period ending on December 31, 2002 amounting to EUR 10,357.65;
- Resolved to grant full discharge to the directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2002;
- Resolved to re elect Mr Niklas Björkman, Mr Mikael Holmberg and Mrs. Nadine Gloesener as directors of the Company until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003;
- Resolved to re elect Mr Gilles Wecker as statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 11.30 a.m.

The secretary reads the minutes of the annual ordinary meeting and they are signed by the shareholders present or represented by proxies, the secretary as well as by the scrutineer.

M. Holmberg / F. Mahrouk / G. Wecker.

Attendance List

<i>Name of shareholder</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Representative/ Proxy-holder</i>	<i>Signatures</i>
Niklas Björkman.....	200	Mikael Holmberg	Signature
Erik Ohlsson.....	200	Mikael Holmberg	Signature
Anders Wahlgren.....	200	Mikael Holmberg	Signature
Fredrik Blom.....	200	Mikael Holmberg	Signature
Per Samuelsson.....	200	Mikael Holmberg	Signature
Total.....	1,000		
Signature / Signature / Signature Chairman / Secretary / Scrutineer			

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00276. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072595.3/1369/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

COMMERCIALE ABWEILER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 53.947.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur-Délégué Madame Maryvone Vanez est désormais domiciliée au:
- 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072401.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

SERFIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 70.780.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 octobre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 3 novembre 2003, vol. 524, fol. 98, case 2:

I.- Que la société anonyme SERFIG S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 70.780, ci-après dénommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 741 du 6 octobre 1999;

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C numéro 407 du 8 juin 2000;
- en date du 29 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 837 du 15 octobre 2000.

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social. Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2003.

J. Seckler.

(072309.3/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 49.227.

—
Suite à la démission de Monsieur Jörg Schultz avec effet au 27 septembre 2003 et de celle de Monsieur Heinrich Wegmann avec effet au 1^{er} octobre 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, Messieurs Mario Seris et Stefan Mächler ont été nommés comme nouveaux Membres du Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 octobre 2003.

Par conséquent la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

Mario Seris
Raymond Melchers
Stefan Mächler
Agnes F. Reicke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

G. Trichies / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072320.3/736/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

IMACORP S.A., Société Anonyme.

Capital: 30.986,69 EUR.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 26.257.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 29 octobre 2003

La résolution suivante a été votée à l'unanimité:

Le siège social de la société est transféré au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

L. Guibert / J.-L. Richard / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072546.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

**CREDIT SUISSE MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 36.832.

Suite à la démission de Monsieur Jörg Schultz avec effet au 27 septembre 2003 et de celle de Monsieur Heinrich Wegmann avec effet au 1^{er} octobre 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, Messieurs Mario Seris et Stefan Mächler ont été nommés comme nouveaux Membres du Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 octobre 2003.

Par conséquent la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

Mario Seris
Raymond Melchers
Stefan Mächler
Agnes F. Reicke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

G. Trichies / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072332.3/736/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

CS PRIVATE UNIVERSE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 85.398.

Suite à la démission de Monsieur Jörg Schultz avec effet au 27 septembre 2003 et de celle de Monsieur Heinrich Wegmann avec effet au 1^{er} octobre 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, Messieurs Mario Seris et Stefan Mächler ont été nommés comme nouveaux Membres du Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 octobre 2003.

Par conséquent la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

Mario Seris
Raymond Melchers
Stefan Mächler
Agnes F. Reicke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

G. Trichies / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072337.3/736/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

CARRELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 12.400,00 EUR.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. Le 2000, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 92.632.

ACTE DE CESSION DE PARTS

Entre les soussignés:

M. Esteves Corriera Mario, Carreleur, demeurant à L-3770 Tetange, 57, rue Principale,
d'une part,
et M. Magradze David, Métreur, demeurant à L-4687 Differdange, 144A, rue Woiwer,
d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Origine de propriété

M. Esteves Corriera Mario est propriétaire de 149 parts, de 25,00 euros chacune, de la société à responsabilité limitée CARRELUX, au capital de 12.400,00 euros, dont le siège est au Z.I. Le 2000, route de Bettembourg, L-3378 Luxembourg. M. Esteves Corriera Mario en était lui-même propriétaire à la suite d'apports en espèces effectués lors de la constitution de société, ainsi qu'il résulte des statuts établis par acte sous seing privé en date du 20 mars 2003.

Cession

M. Esteves Corriera Mario cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à M. Magradze David, qui accepte, les 149 parts dont il s'agit.

Propriété - jouissance

Par la présente cession, M. Magradze David devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés; il aura notamment seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, M. Esteves Corriera Mario, cédant, subroge M. Magradze David, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 3.725,00 euros, que M. Esteves Corriera Mario reconnaît avoir reçu de M. Magradze David, et dont il lui donne ici quittance.

Autorisation de cession

Il est ici précisé que M. Magradze David, étant déjà associé, et aucune clause d'agrément ne figurant aux statuts, la présente cession n'est pas soumise à l'autorisation des autres associés.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour l'enregistrement, M. Esteves Corriera Mario déclare que les parts cédées lui ont été attribuées en représentation de son apport en espèces par acte sous seing privé du 20 mars 2003 et que la présente cession n'a pas comme conséquence la dissolution de la société.

Il est précisé, en outre, que les parts cédées n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes, et tous ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par M. Magradze David.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait à Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Le 10 octobre 2003

Lu et approuvé

Bon pour cession de 149 parts - Bon pour

quittance

M. Esteves Corriera

Le Cédant

Rodange, le 10 octobre 2003

Lu et approuvé

Bon pour acceptation de cession

D. Magradze

Le Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02092. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072795.3/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**CREDIT SUISSE EURO BOND EXPRESS MANAGEMENT COMPANY S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 66.001.

Suite à la démission de Monsieur Jörg Schultz avec effet au 27 septembre 2003 et de celle de Monsieur Heinrich Wegmann avec effet au 1^{er} octobre 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, Messieurs Mario Seris et Stefan Mächler ont été nommés comme nouveaux Membres du Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 octobre 2003.

Par conséquent la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

Mario Seris

Raymond Melchers

Stefan Mächler

Agnes F. Reicke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

G. Trichies / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072338.3/736/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

BROCQUEVIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 87.433.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 5 novembre 2003 que:

1. L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. L'Assemblée a décidé de remplacer Maître Roy Reding de son poste d'administrateur avec effet immédiat. Décharge de sa gestion lui est accordée.

3. L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur en remplacement de Maître Roy Reding, Madame Vé-rane Waltregny, employée privée, demeurant L-2680 Luxembourg, 16, rue de Vianden.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072526.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

LOCAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 63.487.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 mai 2003

Il résulte du procès-verbal de cette assemblée générale ordinaire des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a:

1. reconduit les mandats de l'administrateur-délégué Monsieur Raymond Van Herck, demeurant à Luxembourg et des administrateurs Messieurs Eric de Vocht, demeurant professionnellement à Luxembourg et Philippe Janssens, demeurant professionnellement à Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en l'année 2008;

2. en remplacement du mandat du commissaire aux comptes dont le mandat venait à expiration lors de ladite assemblée, l'assemblée a nommé comme nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Jules Roebben, expert-comptable et réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement à Luxembourg, avec effet immédiat pour une durée déterminée de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signatures

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072737.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

DB INGENIERIE S.A., Société Anonyme.

Capital: 31.000,- EUR.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 83.188.

Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 29 octobre 2003

La résolution suivante a été votée à l'unanimité:

Le siège social de la société est transféré au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

B. Taverne / J.-L. Richard / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072553.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

GENAVCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.308.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072626.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

GENAVCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.308.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072630.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

GENAVCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.308.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072621.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

GENAVCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.308.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072625.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

LUXEDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 83.221.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2003, vol. 524, fol. 95, case 6:

I.- Que la société anonyme holding LUXEDO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, R. C. Luxembourg section B numéro 83.221, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 77 du 15 janvier 2002.

II.- Que les comparants ont décidé de dissoudre la société anonyme LUXEDO HOLDING S.A. aux droits des parties, par reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2003.

J. Seckler.

(072283.3/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

BLANCHE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 76.195.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 29 octobre 2003

La résolution suivante a été votée à l'unanimité:

Le siège social de la société est transféré au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

L. Guibert / J.-L. Richard / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072549.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

ALINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital: 30.986,69 EUR.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 53.656.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2003

La résolution suivante a été votée à l'unanimité:

Le siège social de la société est transféré au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

L. Guibert / J.-L. Richard / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072555.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

INVESKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 35.809.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 29 octobre 2003

La résolution suivante a été votée à l'unanimité:

Le siège social de la société est transféré au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

L. Guibert / J.-L. Richard / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072543.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

CRISSOIS S.A., Société Anonyme.

Capital: 30.986,69 EUR.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 54.742.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2003

Les résolutions suivantes ont été votées à l'unanimité:

1.- Le siège social de la société est transféré au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

2.- Monsieur Jean-Louis Richard, né le 25 février 1945 à F-50400 Granville et demeurant 80, rue Blanche à F-75009 Paris, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Raymond Marquillie, décédé, pour la durée du mandat restant à courir.

L. Guibert / F. Courau / J.-L. Richard

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072565.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

PARKINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.798.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072639.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

GREEN LIFE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.308.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072641.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

AMARILLO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.822.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072644.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE LAUNACH S.A., Société Anonyme.

Capital: 1.214.678,27 EUR.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 27.451.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2003

La résolution suivante a été votée à l'unanimité:

Le siège social de la société est transféré au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

L. Guibert / J.-L. Richard / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072563.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

PERSIAN WAREHOUSES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 7.744.

Le siège de la société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat par l'agent domiciliaire démissionnaire.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

L'agent domiciliaire démissionnaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072614.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

GOTIM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.608.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072645.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

SORAMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.010.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072646.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS «SEDIMO», Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.771.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072647.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

SAMM INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.667.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072648.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

SPORTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.594.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

(072662.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

SPORTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.594.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

(072664.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

VEZAR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.806.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072650.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

TECHNOLOGY CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.059.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature.

(072652.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

F.E.T. S.A., FINANCES EUROPE TOURISME, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.769.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature.

(072654.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

LAMILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 81.589.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMILUX S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

(072748.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

LAURELIE S.A., Société Anonyme.

Capital: 30.986,69 EUR.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 62.568.

Extrait des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 29 octobre 2003

La résolution suivante a été votée à l'unanimité:

Le siège social de la société est transféré au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

F. Courau / J.-L. Richard / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072560.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

GENERAL ADHESIVES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.758.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 octobre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2003, vol. 524, fol. 91, case 6:

I.- Que la société anonyme GENERAL ADHESIVES INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 75.758, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 646 du 9 septembre 2000.

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société GENERAL ADHESIVES INVESTMENTS S.A. a décidé de la dissoudre.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2003.

J. Seckler.

(072298.3/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

ANTHALIE S.A., Société Anonyme.

Capital: 30.986,69 EUR.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 62.555.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2003

La résolution suivante a été votée à l'unanimité:

Le siège social de la société est transféré au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

F. Courau / J.-L. Richard / F. Marquilie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072561.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

DESALLINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 49.195.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK0445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature.

(072655.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

QG, Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 77.674.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 2003

La séance est ouverte à 8.00 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves Flandroit, administrateur-délégué. Sont présents:

Monsieur Eric Sampont, Administrateur-délégué

Monsieur Pierre-Yves Flandroit, Administrateur

Madame Ludivine Decoeur, Administrateur.

La liste de présence constate que les associés, possédant l'ensemble des 500 actions, sont présents.

Toutes les formalités requises ayant été remplies et dûment constatées, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant: Changement du commissaire aux comptes.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Pierre-Yves Flandroit et comme scrutateur Mme Ludivine Decoeur.

L'Assemblée passe au vote des résolutions.

Résolution

L'Assemblée révoque le commissaire aux comptes GEFCO CONSULTING S.A. avec effet immédiat et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat à ce jour.

L'Assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

Mme Pascale Weis, comptable, née le 8 mai 1971 à Luxembourg, demeurant à L-3238 Bettembourg, 33, rue de l'Indépendance.

Le mandat expirera lors de l'assemblée générale en 2005 qui se tiendra le 2^e mardi en septembre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.30 heures, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signatures

Le président / Le secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072292.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

LUGH INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3373 Leudelange, 8, Domaine Schmiseleck.

R. C. Luxembourg B 73.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00465, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour LUGH INVESTMENT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072675.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

M.15 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 88.187.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.15 HOLDING S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

(072749.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.
